Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260320-DELIB2026031-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2026

Date de convocation :
16 mars 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 23

Arrivé (s) en cours de séance : /

Pouvoir(s) : /

Absent(s) ou excusé(s) : /

Délib.2026.031

Délibération comportant 1 page(s), 0 annexe(s)

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, s'est réuni, salle du conseil à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Valérie DUVAL, Yannick LEGOURD, Delphine NORMAND, Stéphane ROBERT, Sylvie FONTAINE, Charles JOUIN, Nelly COTTAIS, Yves THILLOU, Gaëlle LE LAN, Alexis ADRIEN, Marie-Agnès GENDRON, Franck SEROUX, Dorine ALIFAT ENGRAND, Laurent MIGOT, Agnès GOUBET, David BOIVINEAU, Laëtitia MERRIEN, Lucas DUBREIL, Lirzina ILDEBERT, Eric DUVEAU, Klervi PAULET, Laurent MAJCHRZAK.

Secrétaire de séance : Franck SEROUX

Nombre d'adjoints

Monsieur Christian LEPRÊTRE, maire, a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal (23 élus), soit six adjoints au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de cinq adjoints. Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de fixer à cinq le nombre des adjoints.

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée (votants 23 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23), a décidé de fixer à cinq le nombre des adjoints.

Extrait délivré conforme, le 20 mars 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	Le secrétaire de séance, Franck SEROUX

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr